

Demande de subvention par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

Études et travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (ETPPRN)

Intitulé de l'opération – Nom du PPRN

- **Risques :** Tout risque faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé (hors recul du trait de côte)
- **Critères d'éligibilité :**
 - ◆ Constructions ou ouvrages à usage d'habitation, mixte ou utilisés dans le cadre d'activité professionnelle (moins de 20 salariés) :
 - situés dans les zones de danger ou zones de précaution d'un PPRN approuvé,
 - existants à la date d'approbation du PPRN,
 - couverts par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles
 - ◆ Études et travaux proposés rendus obligatoires par le PPRN
- **Taux de financement maximum :**
 - 80 % pour les biens à usage d'habitation ou à usage mixte, dans la limite de 10 % de la valeur vénale du bien, dans la limite de 36 000€ par bien et 50 % de la valeur du bien. Sur la base du volontariat, et sur demande écrite du propriétaire, le montant peut dépasser les 10 % de la valeur du bien, toujours dans les mêmes limites
 - 40 % pour les biens à usage professionnel (<20 salariés) dans la limite de 10 % de la valeur vénale du bien ou estimée du bien
- **Maîtres d'ouvrage :** personnes physiques ou morales propriétaires des biens concernés ou collectivités publiques compétentes

Dépôt du dossier

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Service de l'Environnement

Unité Gestion des Risques – Pôle Connaissance des risques

100, avenue Winston Churchill CS 10 007 – 62 022 Arras Cedex

1) LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Nom – Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

N° de sécurité sociale :

Lieu de naissance :

(Joindre un RIB)

Pour les collectivités : Identification de la personne chargée du suivi du dossier de demande de subvention

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2) LE CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT LE PROJET

3) DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Adresse des travaux :

Date prévisionnelle de début de réalisation du projet : /20 (mois, année)

Date prévisionnelle de fin de réalisation du projet : / 20 (mois, année)

Description sommaire du projet :

4) INFORMATION SUR LE BIEN EXPOSE

– Le bien est-il couvert par un contrat d'assurance tel que mentionné au premier alinéa de l'article L. 125-1 du code des assurances ? :

OUI NON

Si oui, indiquez le nom de la compagnie d'assurance :

Si oui, le contrat était-il valide au moment du dépôt de la demande de subvention FPRNM ? (*fournir une copie du contrat d'assurance*)

OUI NON

– Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnités d'assurance au titre de la garantie CatNat pour la réalisation d'études ou de travaux de réparation susceptibles de contribuer à la réalisation des mesures de prévention éligibles ?

OUI NON

Si oui, fournir l'attestation de l'assureur indiquant le versement des indemnités

5) DÉTAIL ET MONTANTS DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE

Libellé de l'investissement	Fournisseur ou prestataire	Montant du devis (en €)	Date du devis
		□□□□ □□□□, □□□	□□/□□/□□□□
		□□□□ □□□□, □□□	□□/□□/□□□□
		□□□□ □□□□, □□□	□□/□□/□□□□
		□□□□ □□□□, □□□	□□/□□/□□□□
		□□□□ □□□□, □□□	□□/□□/□□□□
		□□□□ □□□□, □□□	□□/□□/□□□□
		□□□□ □□□□, □□□	□□/□□/□□□□
TOTAL		□□□□ □□□□, □□□	

Coût global de l'opération (préciser HT ou TTC selon que le maître d'ouvrage récupère ou non la TVA) :€

(Si besoin, joindre l'attestation de non récupération de la TVA)

- ✓ **Valeur vénale ou estimée du (des) bien(s) à usage d'habitation** (joindre les pièces justificatives) :

✓ **Montant des indemnités d'assurance perçues au titre de la garantie CatNat :**

✓ **Montant de la dépense éligible** (coût des études ou/et des travaux déduit des indemnités d'assurance)

✓ **Montant de la subvention demandée**

✓ **Plan de financement**

Montant global de l'opération : (préciser HT ou TTC selon que le maître d'ouvrage récupère ou non la TVA)

Répartition par partenaires	Part en %	Montant
ETAT (FPRNM)		
Autofinancement		
Autres (à indiquer)		
TOTAL		

6) ENGAGEMENTS ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e) (*NOM, Prénom*) : _____

atteste sur l'honneur :

- le cas échéant, avoir pouvoir pour représenter le bénéficiaire dans le cadre de la présente demande d'aide ;
- que les informations ou données portées dans la présente demande d'aide ou provenant d'un système d'échange de données mentionné à l'article L. 113-12 du code des relations entre le public et l'administration, notamment celles relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que, le cas échéant, l'approbation du budget par les instances statutaires, sont exactes et sincères ;
- que ce projet n'a pas reçu de commencement d'exécution à la date de dépôt de la présente demande d'aide (le commencement d'exécution se détermine à compter du premier acte juridique qui lie le bénéficiaire de l'aide au fournisseur ou à l'entreprise : bon de commande, devis signé, premier virement quel qu'en soit le montant, engagement écrit...) ;

m'engage à :

- fournir au service instructeur les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier ;
- utiliser la subvention qui m'est allouée pour la mise en œuvre des travaux mentionnés dans la partie 5 ci-dessus ;
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant dix années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire ;
- accepter et faciliter les contrôles ;

suis informé(e) que :

- en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, je devrai rembourser en tout ou partie les sommes perçues, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Si les travaux sont exécutés par un exploitant ou un gestionnaire locataire des biens, le dossier de demande d'aide comprend en outre une déclaration sur l'honneur du locataire selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même.

Fait à _____ , le

Signature du demandeur

(signature du bénéficiaire de l'aide ou, le cas échéant, de son représentant légal ou de son mandataire)

Date et signature :

Pièces du dossier à fournir

Demande de subvention (en 2 exemplaires) :

- un courrier de demande de subvention adressé au Préfet du Pas-de-Calais ;
- la demande de subvention datée et signée ;
- La (les) pièce(s) justificative(s) relative(s) à la valeur vénale ou estimée des biens concernés ;
- Le (les) devis relatif(s) aux travaux faisant l'objet de la demande d'aide ;
- Un document attestant de la souscription pour les biens faisant l'objet de la demande d'aide d'un contrat d'assurance dommages en cours de validité ;
- En cas de sinistre déjà survenu :
 - Une attestation de l'entreprise d'assurance du propriétaire indiquant le montant des indemnités versées au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles et la nature des travaux de remise en état pour lesquels ces indemnités ont été versées,
 - ainsi que la copie des factures d'entreprises ayant réalisé ces travaux,
 - ou, dans le cas où ces travaux n'ont pas été réalisés, un devis détaillé permettant d'identifier les travaux de remise en état susceptibles de contribuer à la réalisation des opérations, études et travaux de prévention et le surcoût éventuel généré par ces derniers ;
- Si les travaux sont exécutés par un exploitant ou un gestionnaire locataire des biens, une déclaration sur l'honneur du locataire selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même.

Personne formulant la demande de subvention :

Mandataire professionnel régi par la loi du 2 janvier 1970 :

- photocopie du mandat de gestion
- photocopie de la carte professionnelle

Mandataire non professionnel :

- procuration sous seing privé dûment signé ou procuration autorisant un mandataire à prendre les engagements (délibération pour les collectivités)

Locataire ou exploitant :

- déclaration sur l'honneur selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même.

Pour toute question relative à la procédure vous pouvez contacter le Service de l'Environnement de la DDTM du Pas-de-Calais par :

Courriel : ddtm-sde-risques@pas-de-calais.gouv.fr

Téléphone : 03 21 22 99 20

Procédure d'instruction

La procédure est définie dans le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

La demande de subvention fera l'objet d'un accusé de réception. Aucun commencement d'exécution ne peut être opéré avant la date de réception de la demande de subvention.

L'accusé de réception ne vaut en aucun cas promesse de subvention.

A – RECEVABILITÉ DU DOSSIER

Dans un délai maximal de 2 mois à compter de la date de dépôt, le demandeur sera destinataire d'un courrier de l'administration :

- précisant le caractère complet du dossier ;
- ou demandant des éléments complémentaires pour déclarer la complétude du dossier de demande de subvention. Dès lors, le délai de complétude est suspendu jusqu'à la réception des éléments demandés.

B – INSTRUCTION DU DOSSIER

Le délai d'instruction de la demande est de 8 mois maximum à compter de la date d'accusé de réception. Ce délai peut toutefois être prorogé par décision dûment motivée adressée au pétitionnaire.

Le dossier sera examiné afin de statuer sur la recevabilité de la demande et l'attribution de la subvention.

Toute demande de subvention qui n'a pas donné lieu à décision attributive est rejetée implicitement.

C – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La demande de versement de la subvention fait l'objet d'un courrier précisant le montant exact de la subvention demandé.

Le versement de la subvention intervient sur justification de la réalisation des travaux et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive.

Ainsi, le demandeur devra fournir les factures acquittées et signées avec le visa de l'entreprise accompagnées d'un courrier attestant la conformité des travaux. Les factures doivent concorder avec les devis fournis lors de la phase de recevabilité du dossier.

Les factures seront détaillées et jointes d'une note explicative s'il existe des différences tarifaires entre les devis et factures.

Une avance peut être versée lors du commencement des travaux. Elle ne peut excéder 30 % du montant prévisionnel de la subvention. Cette avance peut être portée à 60 % sous réserve que le bénéficiaire constitue une garantie à première demande fournie par un établissement de crédit.

Le demandeur peut prétendre au versement d'acomptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ils ne peuvent excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.